



## Procès-verbal du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais.

SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 24 FÉVRIER 2022 À 19 h AU 80 AVENUE GATINEAU, GATINEAU (QUÉBEC) J8T 4J3

### PRÉSENCES :

M. Michel Roy, président  
Mme Josée Filion, présidente-directrice générale (PDG)  
Mme Christiane Morin-Carle, vice-présidente, *par visioconférence*  
M. Ousmane Alkaly, *par visioconférence*  
M. Luc Cadieux, membre observateur, *par visioconférence*  
Mme Marie-Christine Fournier, *par visioconférence*  
M. François-Régis Fréchette, *par visioconférence*  
M. Michel Hébert, *par visioconférence*  
Mme Catherine Janelle, *par visioconférence*  
M. Xavier Lecat, *par visioconférence*  
Mme Claire Major, *par visioconférence*  
M. Mathieu Nadeau, *par visioconférence*  
Mme Monique Séguin, *par visioconférence*  
Dr Oussama Sidhom, *par visioconférence*  
Dr Jean-François Simard, *par visioconférence*

### PERSONNES-RESSOURCES PRÉSENTES (par visioconférence) :

Mme France Dumont, présidente-directrice générale adjointe  
M. Stéphane Lance, directeur général adjoint  
Mme Martine Bilodeau, directrice des programmes jeunesse (DJ)  
Mme Murielle Côté, directrice des ressources financières (DRF)  
Dr Nicolas Gillot, directeur des services professionnels et de la pertinence clinique (DSPPC)  
M. Benoît Major, directeur du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA)  
Mme Colette Nadeau, directrice de la protection de la jeunesse (DPJ)  
M. Michel Parent, directeur du projet de nouvel hôpital en Outaouais et transition (DPNH)  
M. Mohsen Vaez, directeur des technologies biomédicales et de l'information (DTBI)  
Mme Caroline Veilleux, directrice adjointe des programmes jeunesse (DJ)  
M. Bruno Desjardins, adjoint intérimaire à la PDG  
M. Julien-Charles Paradis, adjoint à la PDGA  
Mme Marie-Pier Després, cheffe intérimaire du service des communications (DRHCAJ)

Secrétaire d'assemblée : Mme Nicole Dupuis, conseillère-cadre à la présidence-direction générale – volet affaires courantes

### Une vingtaine de personnes assistent à la rencontre.

#### NOTES:

Une séance plénière non publique a précédé la séance régulière et publique de 17 h à 19 h. Les points suivants ont été traités :

- Mot du président du conseil d'administration
- Rapport de la présidente-directrice générale
- Priorités organisationnelles
- Demande de dérogation au permis : CR La Traversée : Suivi
- Projet nouvel hôpital : Mise à jour
- Maison des aînés et maison alternative : Mise à jour

#### 1 Vérification du quorum et adoption de l'ordre du jour

CISSO-028-2022

Le président constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 00.

ATTENDU que la séance a lieu au siège social du CISSS de l'Outaouais, soit au 80 avenue Gatineau, Gatineau (Québec) en la présence du président du conseil d'administration M. Michel Roy et de la présidente-directrice générale et secrétaire du conseil d'administration Mme Josée Filion;

ATTENDU que les membres suivants participent à la rencontre à distance, par visioconférence :

- M. Ousmane Alkaly
- M. Luc Cadieux, membre observateur
- Mme Marie-Christine Fournier
- M. François-Régis Fréchette
- M. Michel Hébert
- Mme Catherine Janelle
- M. Xavier Lecat
- Mme Claire Major
- Mme Christiane Morin-Carle
- M. Mathieu Nadeau
- Mme Monique Séguin
- Dr Oussama Sidhom
- Dr Jean-François Simard

ATTENDU que le quorum est atteint;

ATTENDU que le public peut assister à la séance par téléconférence et soumettre à l'avance des questions pour la période de questions du public;

ATTENDU l'ajout du point :

- 7.3 Reconnaissance au personnel de la Direction des ressources financières (DRF)

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

## 2 Période de questions du public

Un membre du public demande la parole. La question porte sur le recrutement des 1 000 infirmières de l'étranger dans le cadre d'un programme spécial d'embauche.

M. Ibrahim Sballil, président du C.A. du Centre Islamique de l'Outaouais demande quelles seront les conditions spécifiques pour chaque région / pays du monde ciblé par ce programme.

Le président du conseil d'administration cède la parole à M. Stéphane Lance, directeur intérimaire de la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques :

- L'objectif du programme est de favoriser l'attraction et l'intégration des personnes immigrantes en fonction des quatre axes suivants : francisation, immigration en région, attraction et rétention des étudiants étrangers.
- Les pays ciblés dans le cadre de ce programme sont l'Île Maurice, le Cameroun, le Maroc et la Tunisie.
- Un membre du personnel de la DRHCAJ contactera M. Sballil pour lui donner plus de détails.

## 3 Tableaux et rapports

### 3.1 Tableau des suivis

No	Sujet	Suivi
5.1	Rapport d'application environnement sans fumée	Le rapport d'application de la politique environnement sans fumée a été soumis au MSSS dans les délais requis.
6.1	Demande de dérogation – CR La Traversée	La demande a été soumise au MSSS.
7.1.2	Nomination de cadre supérieur	La cadre supérieure nommée a débuté le mandat à la date prévue : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Anic Landry au poste de directrice adjointe à la DERUR le 31 janvier 2022</li> </ul>
8.1	Remerciement à Mme Charmain Levy pour son implication au C.A. du CISSS de l'Outaouais	La résolution a été acheminée à Mme Levy.
8.2	Remerciement suite au départ du directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques – M. Alain Godmaire	La résolution a été acheminée à M. Godmaire.
8.3	Reconnaissance à Dr Earl Potvin suivant son départ à la retraite	La résolution a été acheminée à Dr Potvin via la DSPPC.

### 3.2 Rapport du président du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration, M. Michel Roy, livre un rapport verbal portant sur les éléments suivants :

- Il offre un message de soutien aux communautés ukrainiennes pour qui le contexte est particulièrement difficile en ce moment.
- Il mentionne avoir reçu une correspondance de M. Daniel Desharnais, sous-ministre adjoint, qui l'informe du report, à l'automne 2022, du processus de renouvellement des membres du conseil d'administration des établissements publics de santé et de services sociaux.
- Il indique avoir reçu une correspondance de Mme Chantal Lamarche, préfète de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, concernant un projet pilote de gouvernance locale en santé et services sociaux.

### 3.3 Rapport de la présidente-directrice générale

La présidente-directrice générale, Mme Josée Filion, dépose le tableau de ses activités depuis la dernière séance du conseil d'administration et apporte les précisions suivantes :

- Plusieurs rencontres ont eu lieu dans le dossier du nouvel hôpital, incluant quelques rencontres avec la mairesse de la Ville de Gatineau, Mme France Bélisle.
- La situation de la COVID-19 se stabilise.



- Une première rencontre a eu lieu avec M. Marc Carrière, nouveau préfet de la MRC Des Collines.

Dates	Activités externes – Rencontres
31 janvier 2022	Rencontre avec la Ville de Gatineau et SQI – Nouvel hôpital régional de l'Outaouais
1 <sup>er</sup> février 2022	Visioconférence – Conseil d'administration – Fondation Santé Gatineau
1 <sup>er</sup> février 2022	Visioconférence – Rencontre de la Conférence des préfets de l'Outaouais et de la mairesse de la Ville de Gatineau - Terrain nouvel hôpital
3 février 2022	Visioconférence – Séminaire : L'exercice du leadership – Secrétariat aux emplois supérieurs
4 février 2022	Visioconférence – Comité directeur nouvel hôpital (MSSS et SQI)
4 février 2022	Visioconférence – Rencontre itinérance avec mairesse de Gatineau (France Bélisle)
7 février 2022	Visioconférence – Comité directeur nouvel hôpital (MSSS et SQI) – Rencontre spéciale
7 février 2022	Visioconférence – Rencontre du caucus régional CAQ
11 février 2022	Visioconférence – Comité exécutif CHAU no. 11 (CIM-Conseil)
11 février 2022	Rencontre de gestion de proximité Vallée-de-la-Gatineau (Préfète VDLG) à Gracefield
14 février 2022	Visioconférence – Rencontre de suivi nouvel hôpital avec mairesse de Gatineau (France Bélisle)
14 février 2022	Visioconférence – Présentation du Rapport de la Commission Laurent
14 février 2022	Échange téléphonique avec MSSS – PSOC et itinérance
16 février 2022	Visioconférence – Comité directeur – Unité de soutien SSA Québec (Système de Santé Apprenant)
18 février 2022	Échange téléphonique (Christian Dubé et Robert Bussières) – Avancement des travaux MDA-MA de Maniwaki
21 février 2022	Visioconférence – Comité de recrutement – doyen associé, Campus Outaouais, McGill – 2 <sup>e</sup> rencontre
22 février 2022	Visioconférence – Participation à l'AGA de l'AGESSS
23 février 2022	Rencontre avec la MRC Des Collines
Dates	Activités internes - Rencontres
31 janvier 2022	Visioconférence – Rencontre interne de gestion de proximité
31 janvier 2022	Visioconférence – Rencontre statutaire - Michel Parent (DPNH)
1 <sup>er</sup> février 2022	Rencontre annuelle d'appréciation des comportements de gestion – Brigitte Pinard (DSPu)
1 <sup>er</sup> février 2022	Visioconférence – Rencontre statutaire – Marie-Pier Després, intérim communications
1 <sup>er</sup> février 2022	Visioconférence – Table locale de médecine générale Vallée-de-la-Gatineau
2 février 2022	Visioconférence – Comité de vigilance et de la qualité (CVQ)
3 février 2022	Visioconférence – Rencontre statutaire – Stéphane Pleau (DSTL)
4 février 2022	Visioconférence – Rencontre DPNH, volet communications
7 février 2022	Rencontre statutaire – Stéphane Lance (DGA et DRHCAJ intérim)
8 février 2022	Visioconférence – Comité de direction
8 février 2022	Visioconférence – Rencontre statutaire – Brigitte Pinard (DSPu)
9 février 2022	Visioconférence – Rencontre statutaire – Mohsen Vaez (DTBI)
9 février 2022	Visioconférence – Rencontre statutaire – Colette Nadeau (DPJ)
9 février 2022	Table des chefs
10 février 2022	Rencontre de la Direction générale – Priorités organisationnelles
10 février 2022	Visioconférence – Rencontre dossier maltraitance
10 février 2022	Visioconférence – Info PDG-CA
10 février 2022	Formation obligatoire : Sensibilisation aux réalités autochtones
11 février 2022	Visioconférence – Rencontre de gestion de proximité
14 février 2022	Visioconférence – Rencontre des gestionnaires
14 février 2022	Visioconférence – Rencontre interne CHAU
14 février 2022	Visioconférence – Comité RH du CA
15 février 2022	Rencontre avec président du CA, M. Roy
15 février 2022	Visioconférence – CECII
15 février 2022	Visioconférence – Comité de vérification
16 février 2022	Visite M. Pasto Wann, gestionnaire, gagnant d'un prix de présence de la rencontre des gestionnaires
16 février 2022	Visioconférence – Rencontre interne de gestion de proximité
16 février 2022	Visioconférence – Rencontre du CECMDP
17 février 2022	Visioconférence – Rencontre interne – Topo projets MDA-MA
17 février 2022	Rencontre annuelle d'appréciation des comportements de gestion – Josée Beaurivage (DDR)
21 février 2022	Visioconférence – Rencontre interne CHAU
22 février 2022	Visite Mme Marie-Hélène Carle, gestionnaire, gagnante d'un prix de présence de la rencontre des gestionnaires
22 février 2022	Visioconférence – Suivi financier avec DRF
22 février 2022	Rencontre statutaire – Stéphane Lance (DGA et DRHCAJ intérim)



23 février 2022	Visite M. Alexandre Dubé, gestionnaire, gagnant d'un prix de présence de la rencontre des gestionnaires
23 février 2022	Visite Mme Isabelle Nadon-Brind'Amour, gestionnaire, gagnante d'un prix de présence de la rencontre des gestionnaires
23 février 2022	Visioconférence – Rencontre du comité d'experts – Obstétrique Pontiac
23 février 2022	Visioconférence - DRMG
24 février 2022	Formation de l'IAPQ (Institut d'administration publique de Québec) – Cultiver le bonheur au travail
24 février 2022	Atelier rencontre sur la compétence « Générateur de concertation » Secrétariat aux emplois supérieurs
24 février 2022	Visioconférence – Rencontre statutaire – Marie-Pier Després, intérim communications
<b>COVID-19</b>	
<b>Comité de gestion réseau (CGR)</b>	
1 <sup>er</sup> février 2022	
3 février 2022	
8 février 2022	
10 février 2022	
15 février 2022	
17 février 2022	
22 février 2022	
<b>Rencontre avec les syndicats</b>	
9 février 2022	
15 février 2022 (K. D'Auteuil)	
<b>Comité de levée de l'isolement</b>	
30 janvier 2022	
2 février 2022	
7 février 2022	

### 3.4 Mot du représentant des Fondations

Le représentant des fondations, M. Cadieux, informe le C.A. des éléments suivants :

- Un projet impliquant les sept fondations du CISSS de l'Outaouais et qui vise la mise en place d'un programme de reconnaissance du personnel par la remise d'épinglettes est en cours. La reconnaissance peut toucher une personne, une équipe, un groupe, etc. M. Cadieux indique que deux fondations sont favorables au projet et que des discussions sont en cours avec les autres fondations.

## 4 Agenda consensuel

### 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2022

CISSSO-029-2022

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 27 janvier 2022 tel que déposé.

### 4.2 Statuts et privilèges

CISSSO-030-2022

#### 4.2.1 AJOUT DE PRIVILÈGES - Docteur Dr Shaan Boisvert-Mayar – Omnipraticien (00922)

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 février 2022;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dr Shaan Boisvert-Mayar des privilèges en échographie ciblée en médecine d'urgence au département d'urgence service Des Collines à l'installation de l'Hôpital Mémorial de Wakefield, l'Hôpital de Hull, l'Hôpital de Gatineau à partir du 11 novembre 2021.

**Statut** : actif

**Département/service** : Urgence / Des Collines



**Installation principale :**

Installation Des Collines: Hôpital Mémorial de Wakefield  
Privilèges : urgence MU, garde, échographie ciblée en médecine d'urgence

**Installation secondaire :**

Installation de Gatineau: Hôpital de Hull  
Privilèges : urgence MU, garde, échographie ciblée en médecine d'urgence

Installation de Gatineau: Hôpital de Gatineau  
Privilèges : urgence MU, garde, échographie ciblée en médecine d'urgence

**CISSSO-031-2022**

**4.2.2 AJOUT DE PRIVILÈGES - Dr Francis Briard – Omnipraticien (01847)**

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 février 2022;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dr Francis Briard des privilèges en hospitalisation, garde au département de médecine générale service de médecine communautaire urbaine à l'installation du CRR La RessourSe à partir du 14 février 2022.

**Statut :** actif

**Département/service :** Médecine générale / Des Collines

**Installation principale :**

Installation Des Collines: Hôpital Mémorial de Wakefield  
Privilèges : hospitalisation, garde

**Installation secondaire :**

Installation de Gatineau: CRR La RessourSe  
Privilèges : hospitalisation, garde

**CISSSO-032-2022**

**4.2.3 AJOUT DE PRIVILÈGES - Dr Jérôme Champvillard – Omnipraticien (15260)**

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 février 2022;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dr Jérôme Champvillard des privilèges en soins à domicile au département de médecine générale service Des Collines à l'installation du CLSC Val- Des- Monts à partir du 17 janvier 2022.

**Statut :** actif

**Département/service :** Urgence / Des Collines

**Installation principale :**

Installation Des Collines: Hôpital Mémorial de Wakefield  
Privilèges : Urgence : urgence MU, garde/Médecine générale : hospitalisation, garde

**Installation secondaire :**

Installation de Gatineau: Hôpital de Hull  
Privilèges : urgence MU, garde

Installation de Gatineau : Hôpital de Gatineau  
Privilèges : urgence MU, garde

Installation Des Collines : CLSC Val-des-Monts  
Privilèges : soins à domicile



CISSSO-033-2022

**4.2.4 AJOUT DE PRIVILÈGES - Dre Geneviève Ducharme-Trites – Omnipraticienne (20700)**

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 février 2022;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU DE À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dre Geneviève Ducharme-Trites des privilèges en trousse médico-légale au département de médecine générale service de Gatineau et Hull-Aylmer à l'installation de l'Hôpital de Hull, Hôpital de Gatineau à partir du 31 janvier 2022.

**Statut** : actif

**Département/service** : Médecine générale / Hull-Aylmer

**Installation principale** :

Installation de Gatineau: Hôpital Hull

Privilèges : urgence : hospitalisation, garde, trousse médico-légale

**Installation secondaire** :

Installation de Gatineau: Hôpital de Gatineau

Privilèges : trousse médico-légale

CISSSO-034-2022

**4.2.5 AJOUT DE PRIVILÈGES - Dre Delphine Mallein – Omnipraticienne (16544)**

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 février 2022;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dre Delphine Mallein des privilèges en Urgence MU, garde au département d'urgence service de Hull-Gatineau à l'installation de l'Hôpital de Hull, Hôpital de Gatineau à partir du 10 janvier 2022.

**Statut** : actif

**Département/service** : Médecine générale / Papineau

**Installation principale** :

Installation de Papineau: CLSC et CHSLD Petite-Nation

Privilèges : inscription et suivi de patients en externe, urgence, garde

**Installation secondaire** :

Installation de Gatineau: Hôpital de Hull

Privilèges : Médecin générale : hospitalisation, garde / Urgence : urgence MU, garde

Installation de Gatineau : Hôpital de Gatineau

Privilèges : Médecine générale : hospitalisation, garde / Urgence : urgence MU, garde

CISSSO-035-2022

**4.2.6 AJOUT DE PRIVILÈGES - Dr Gary Satenstein – Omnipraticien (84457)**

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 février 2022;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



D'AJOUTER à Dr Gary Satenstein des privilèges en soins à domicile au département de médecine générale service Des Collines à l'installation du CLSC de Val-des-Monts à partir du 17 janvier 2022.

**Statut** : associé

**Département/service** : Médecine générale / Des Collines

**Installation principale** :

Installation Des Collines: Centre multi SSS et CHLSD La Pêche

Privilèges : soins de longue durée, soins à domicile

**Installation secondaire** :

Installation Des Collines: Maison Des Collines

Privilèges : unité de soins palliatifs

Installation Des Collines : CSLC Val-des-Monts

Privilèges : soins à domicile

CISSSO-036-2022

#### 4.2.7 AJOUT DE PRIVILÈGES - Dre Geneviève Smith – Omnipraticienne (12540)

ATTENDU le formulaire de demande d'ajout de privilèges dûment rempli par le médecin requérant;

ATTENDU la recommandation du chef de service désigné;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 février 2022;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AJOUTER à Dre Geneviève Smith des privilèges en soins de longue durée au département de médecine générale service du Pontiac à l'installation du CHSLD du Pontiac, Hôpital et CHSLD du Pontiac, CHSLD Mansfield et Pontefract à partir du 1 janvier 2022.

**Statut** : actif

**Département/service** : Médecine générale / Pontiac

**Installation principale** :

Installation du Pontiac: Hôpital et CHSLD Pontiac

Privilèges : Médecine générale : hospitalisation, évaluations médicales en externe, garde, soins intensifs, trousse médico-légale, obstétrique, soins de longue durée / Urgence : urgence MU, garde

**Installation secondaire** :

Installation du Pontiac: Centre multi SSS Mansfield et Pontefract

Privilège : urgence MU, garde

Installation du Pontiac : CHSLD du Pontiac

Privilèges : soins de longue durée

Installation du Pontiac : CHSLD Mansfield et Pontefract

Privilèges : soins de longue durée

CISSSO-037-2022

#### 4.2.8 OCTROI DE PRIVILÈGES - M. Nicolas Gagnon – Pharmacien (4041477)

ATTENDU qu'en vertu de l'article 246 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le pharmacien M. Nicolas Gagnon a adressé une demande de nomination de la façon prévue au règlement pris en vertu du paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 506;

ATTENDU la recommandation du chef de département;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 février 2022;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER un statut de membre associé au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais à M. Nicolas Gagnon et des privilèges au département de pharmacie à partir du 3 janvier 2022 aux installations suivantes :

**Installation principale** : Hôpital de Gatineau



**Installation secondaire** : toutes les installations du CISSS de l'Outaouais

**Privilèges** : Pharmacie

CISSSO-038-2022

**4.2.9 OCTROI DE PRIVILÈGES - Mme Maria-Vanessa Grivas – Pharmacienne (4213854)**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 246 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, la pharmacienne Mme Maria-Vanessa Grivas a adressé une demande de nomination de la façon prévue au règlement pris en vertu du paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 506;

ATTENDU la recommandation du chef de département;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 février 2022;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER un statut de membre associé au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais à Mme Maria-Vanessa Grivas et des privilèges au département de pharmacie à partir du 18 février 2022 aux installations suivantes :

**Installation principale** : Hôpital Mémorial de Wakefield

**Installation secondaire** : toutes les installations du CISSS de l'Outaouais

**Privilèges** : Pharmacie

CISSSO-039-2022

**4.2.10 OCTROI DE PRIVILÈGES - Mme Myriam Lemelin – Pharmacienne (4040958)**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 246 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, la pharmacienne Mme Myriam Lemelin a adressé une demande de nomination de la façon prévue au règlement pris en vertu du paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 506;

ATTENDU la recommandation du chef de département;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 février 2022;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER un statut de membre associé au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais à Mme Myriam Lemelin et des privilèges au département de pharmacie à partir du 10 janvier 2022 aux installations suivantes :

**Installation principale** : Hôpital Gatineau

**Installation secondaire** : toutes les installations du CISSS de l'Outaouais

**Privilèges** : Pharmacie

CISSSO-040-2022

**4.2.11 OCTROI DE PRIVILÈGES - Dr Frédéric Castaing (02540)**

ATTENDU que la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21, ci-après « la Loi ») a été sanctionnée le 26 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu'elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017;

ATTENDU que la Loi modifie notamment l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS »);

ATTENDU que le nouvel article 61 de la LMRSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration d'un centre intégré de santé et de services sociaux, d'un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné doit prévoir que les privilèges sont accordés à un médecin ou à un dentiste pour l'ensemble des installations de l'établissement et préciser dans quelles installations s'exercera principalement sa profession;

ATTENDU que cet article prévoit également que la résolution doit inclure, le cas échéant, les obligations exigées par le ministre conformément à l'article 60.1 de la LMRSSS ainsi que



l'indication à l'effet que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçants leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement;

ATTENDU que l'article 242 de la LSSSS, tel que modifié par l'article 37 de la Loi, prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;

ATTENDU que cet article, tel que modifié, prévoit également que les nominations sont accordées pour une durée de 18 à 24 mois et sont renouvelées pour une durée d'un an à trois ans;

ATTENDU que le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés sur les obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges de Docteur Frédéric Castaing;

ATTENDU qu'à la lumière de ces consultations, les obligations qui devraient être rattachées à la jouissance des privilèges octroyés à Docteur Frédéric Castaing ont été déterminées;

ATTENDU que la présidente-directrice générale de l'établissement a invité Docteur Frédéric Castaing à faire valoir ses observations sur ces obligations;

ATTENDU que la présidente-directrice générale de l'établissement a transmis au conseil d'administration les observations de Docteur Frédéric Castaing sur ces obligations;

ATTENDU que Docteur Frédéric Castaing s'engage à respecter ces obligations;

ATTENDU que l'établissement doit fournir à Docteur Frédéric Castaing les ressources raisonnables nécessaires pour exercer sa profession, satisfaire aux obligations rattachées à ses privilèges et répondre aux besoins de ses patients;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 février 2022;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER les privilèges à Docteur Frédéric Castaing (02540) à compter du 10 janvier 2022 et jusqu'au 10 janvier 2023 pour l'ensemble des installations de l'établissement (CISSS de l'Outaouais) :

- a. avec une pratique principale dans l'installation suivante : A: CLSC et CHSLD Petite-Nation et une pratique secondaire dans la (les) installation (s) suivante (s) : B: Hôpital de Hull C: Hôpital de Gatineau;
- b. les privilèges octroyés au médecin sont les suivants :
  - Statut : membre actif
  - Département/service : médecine générale / Papineau
  - Privilèges associés à l'installation principale : A: évaluations médicales en externe, inscription et suivi de patients, garde, urgence, soins de longue durée, soins à domicile;
  - Privilèges associés à ou aux installation (s) secondaire (s) : B: urgence MU, garde C: urgence MU, garde;
- c. prévoir que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement, selon les modalités transitoires établies avec le ministre de la Santé et des Services sociaux et le plan de contingence du département;
- d. les obligations rattachées à la jouissance des privilèges sont les suivantes :

**L'accès aux services et la participation du médecin aux activités cliniques du centre, y compris la garde :**

  - i. respecter le code de déontologie et maintenir un permis d'exercice valide auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
  - ii. maintenir une assurance responsabilité professionnelle;
  - iii. respecter le règlement dûment adopté du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le règlement dûment adopté du département et du service où il exerce;
  - iv. respecter les règles de soins et les règles d'utilisation des ressources dûment adoptées;
  - v. respecter la répartition et la coordination des activités effectuées par le chef de département ou le chef de service, après consultation, tout en permettant la réalisation de l'ensemble des activités cliniques et professionnelles du médecin (administration, rayonnement, enseignement, garde, recherche le cas échéant);
  - vi. participer au service de garde selon l'affectation du chef de département ou de service;
  - vii. participer aux activités médicales prévues à une entente conclue conformément aux articles 108 et 109 de la LSSSS entre l'établissement et tout autre établissement et adoptées par un département dans le cadre de son plan de contingence;
  - viii. respecter la politique de civilité;



- ix. s'engager à déclarer toute activité clinique et la proportion d'activités effectuée dans un autre établissement ainsi qu'à déclarer tout changement de statut détenu dans un autre établissement.

**La qualité et la pertinence des soins et services dispensés :**

- x. participer aux activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'acte;
- xi. respecter les valeurs de l'établissement;
- xii. maintenir ses compétences et satisfaire aux exigences du CMQ concernant notamment le développement professionnel continu (DPC);
- xiii. adhérer aux recommandations par le CMDP en regard de la pertinence des actes.

**Autres :**

- xiv. participer aux activités d'enseignement et de recherche (s'il y a lieu);
- xv. participer à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
- xvi. participer, de façon soutenue, aux activités du département et du service de même qu'à celles du CMDP et de ses comités, le cas échéant;
- xvii. s'engager à déclarer tout conflit d'intérêts.

CISSO-041-2022

**4.2.12 OCTROI DE PRIVILÈGES Dr Alain Patrick Azebaze (02510)**

ATTENDU que la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21, ci-après « la Loi ») a été sanctionnée le 26 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu'elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017;

ATTENDU que la Loi modifie notamment l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS »);

ATTENDU que le nouvel article 61 de la LMRSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration d'un centre intégré de santé et de services sociaux, d'un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné doit prévoir que les privilèges sont accordés à un médecin ou à un dentiste pour l'ensemble des installations de l'établissement et préciser dans quelles installations s'exercera principalement sa profession;

ATTENDU que cet article prévoit également que la résolution doit inclure, le cas échéant, les obligations exigées par le ministre conformément à l'article 60.1 de la LMRSSS ainsi que l'indication à l'effet que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement;

ATTENDU que l'article 242 de la LSSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;

ATTENDU que cet article, tel que modifié, prévoit également que les nominations sont accordées pour une durée de 18 à 24 mois et sont renouvelées pour une durée d'un an à trois ans;

ATTENDU que le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés sur les obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges de Docteur Alain Patrick Azebaze;

ATTENDU qu'à la lumière de ces consultations, les obligations qui devraient être rattachées à la jouissance des privilèges octroyés à Docteur Alain Patrick Azebaze ont été déterminées;

ATTENDU que le président-directeur général de l'établissement a invité Docteur Alain Patrick Azebaze à faire valoir ses observations sur ces obligations;

ATTENDU que le président-directeur général de l'établissement a transmis au conseil d'administration les observations de Docteur Alain Patrick Azebaze sur ces obligations;

ATTENDU que Docteur Alain Patrick Azebaze s'engage à respecter ces obligations;

ATTENDU que l'établissement doit fournir à Docteur Alain Patrick Azebaze les ressources raisonnables nécessaires pour exercer sa profession, satisfaire aux obligations rattachées à ses privilèges et répondre aux besoins de ses patients;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 février 2022;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



D'OCTROYER les privilèges à Docteur Alain Patrick Azebaze à compter du à la date de la délivrance de son permis de travail de l'immigration du Canada et ce jusqu'au pour 1 an pour l'ensemble des installations de l'établissement (CISSS de l'Outaouais) :

- a. avec une pratique principale dans l'installation suivante : A: Hôpital de Hull et une pratique complémentaire dans la ou les installation (s) suivante (s) : B: toutes les installations du CISSS de l'Outaouais.
- b. les privilèges octroyés au médecin sont les suivants :
  - Statut : membre actif
  - Département/service : médecine spécialisée / gériatrie
  - Privilèges associés à l'installation principale : A: hospitalisation, consultation et suivi, garde;
  - Privilèges associés à ou aux installation (s) secondaire (s) : B: hospitalisation, consultation et suivi, garde;
- c. le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement, selon les modalités transitoires établies avec le ministre de la Santé et des Services sociaux et le plan de contingence du département;
- d. les obligations rattachées à la jouissance des privilèges sont les suivantes :  
**L'accès aux services et la participation du médecin aux activités cliniques du centre, y compris la garde :**

- i. respecter le code de déontologie et maintenir un permis d'exercice valide auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- ii. maintenir une assurance responsabilité professionnelle;
- iii. respecter le règlement dûment adopté du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le règlement dûment adopté du département et du service où il exerce;
- iv. respecter les règles de soins et les règles d'utilisation des ressources dûment adoptées;
- v. respecter la répartition et la coordination des activités effectuées par le chef de département ou le chef de service, après consultation, tout en permettant la réalisation de l'ensemble des activités cliniques et professionnelles du médecin (administration, rayonnement, enseignement, garde, recherche le cas échéant);
- vi. participer au service de garde selon l'affectation du chef de département ou de service;
- vii. participer aux activités médicales prévues à une entente conclue conformément aux articles 108 et 109 de la LSSSS entre l'établissement et tout autre établissement et adoptées par un département dans le cadre de son plan de contingence;
- viii. respecter la politique de civilité;
- ix. s'engager à déclarer toute activité clinique et la proportion d'activités effectuée dans un autre établissement ainsi qu'à déclarer tout changement de statut détenu dans un autre établissement.

**La qualité et la pertinence des soins et services dispensés :**

- x. participer aux activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'acte;
- xi. respecter les valeurs de l'établissement;
- xii. maintenir ses compétences et satisfaire aux exigences du CMQ concernant notamment le développement professionnel continu (DPC);
- xiii. adhérer aux recommandations par le CMDP en regard de la pertinence des actes.

**Autres :**

- xiv. participer aux activités d'enseignement et de recherche (s'il y a lieu);
- xv. participer à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
- xvi. participer, de façon soutenue, aux activités du département et du service de même qu'à celles du CMDP et de ses comités, le cas échéant;
- xvii. s'engager à déclarer tout conflit d'intérêts.

CISSSO-042-2022

**4.2.13 RENOUELEMENT DE PRIVILÈGES - Dr Yuval Horowitz (00662)**

ATTENDU que la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21, ci-après « la Loi ») a été sanctionnée le 26 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu'elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017;

ATTENDU que la Loi modifie notamment l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS »);

ATTENDU que le nouvel article 61 de la LMRSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration d'un centre intégré de santé et de services sociaux, d'un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné doit prévoir



que les privilèges sont accordés à un médecin ou à un dentiste pour l'ensemble des installations de l'établissement et préciser dans quelles installations s'exercera principalement sa profession;

ATTENDU que cet article prévoit également que la résolution doit inclure, le cas échéant, les obligations exigées par le ministre conformément à l'article 60.1 de la LMRSSS ainsi que l'indication à l'effet que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement;

ATTENDU que l'article 242 de la LSSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;

ATTENDU que cet article, tel que modifié, prévoit également que les nominations sont accordées pour une durée de 18 à 24 mois et sont renouvelées pour une durée d'un an à trois ans;

ATTENDU que le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés sur les obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges de Docteur Yuval Horowitz;

ATTENDU qu'à la lumière de ces consultations, les obligations qui devraient être rattachées à la jouissance des privilèges octroyés à Docteur Yuval Horowitz ont été déterminées;

ATTENDU que le président-directeur général de l'établissement a invité Docteur Yuval Horowitz à faire valoir ses observations sur ces obligations;

ATTENDU que le président-directeur général de l'établissement a transmis au conseil d'administration les observations de Docteur Yuval Horowitz sur ces obligations;

ATTENDU que Docteur Yuval Horowitz s'engage à respecter ces obligations;

ATTENDU que l'établissement doit fournir à Docteur Yuval Horowitz les ressources raisonnables nécessaires pour exercer sa profession, satisfaire aux obligations rattachées à ses privilèges et répondre aux besoins de ses patients;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 février 2022;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RENOUELER les privilèges à Docteur Yuval Horowitz à compter du 1 mars 2022 et ce jusqu'au 11 mai 2024 pour l'ensemble des installations de l'établissement (CISSS de l'Outaouais) :

- a. avec une pratique principale dans l'installation suivante : A: Hôpital de Hull et une pratique complémentaire dans la ou les installation (s) suivante (s) : B: toutes les installations du CISSS de l'Outaouais.
- b. les privilèges octroyés au médecin sont les suivants :
  - Statut : membre actif
  - Département/service : médecine spécialisée / rhumatologie
  - Privilèges associés à l'installation principale : A: consultation et suivi, garde;
  - Privilèges associés à ou aux installation (s) secondaire (s) : B: consultation et suivi, garde;
- c. le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement, selon les modalités transitoires établies avec le ministre de la Santé et des Services sociaux et le plan de contingence du département;
- d. les obligations rattachées à la jouissance des privilèges sont les suivantes :
  - L'accès aux services et la participation du médecin aux activités cliniques du centre, y compris la garde :**
    - i. respecter le code de déontologie et maintenir un permis d'exercice valide auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
    - ii. maintenir une assurance responsabilité professionnelle;
    - iii. respecter le règlement dûment adopté du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le règlement dûment adopté du département et du service où il exerce;
    - iv. respecter les règles de soins et les règles d'utilisation des ressources dûment adoptées;
    - v. respecter la répartition et la coordination des activités effectuées par le chef de département ou le chef de service, après consultation, tout en permettant la réalisation de l'ensemble des activités cliniques et professionnelles du médecin (administration, rayonnement, enseignement, garde, recherche le cas échéant);
    - vi. participer au service de garde selon l'affectation du chef de département ou de service;



- vii. participer aux activités médicales prévues à une entente conclue conformément aux articles 108 et 109 de la LSSSS entre l'établissement et tout autre établissement et adoptées par un département dans le cadre de son plan de contingence;
- viii. respecter la politique de civilité;
- ix. s'engager à déclarer toute activité clinique et la proportion d'activités effectuée dans un autre établissement ainsi qu'à déclarer tout changement de statut détenu dans un autre établissement.

**La qualité et la pertinence des soins et services dispensés :**

- x. participer aux activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'acte;
- xi. respecter les valeurs de l'établissement;
- xii. maintenir ses compétences et satisfaire aux exigences du CMQ concernant notamment le développement professionnel continu (DPC);
- xiii. adhérer aux recommandations par le CMDP en regard de la pertinence des actes.

**Autres :**

- xiv. participer aux activités d'enseignement et de recherche (s'il y a lieu);
- xv. participer à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
- xvi. participer, de façon soutenue, aux activités du département et du service de même qu'à celles du CMDP et de ses comités, le cas échéant;
- xvii. s'engager à déclarer tout conflit d'intérêts.

CISSSO-043-2022

**4.2.14 RENOUELEMENT DE PRIVILÈGES - Dre Isa Jetté-Côté (18597)**

ATTENDU que la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21, ci-après « la Loi ») a été sanctionnée le 26 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu'elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017;

ATTENDU que la Loi modifie notamment l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS »);

ATTENDU que le nouvel article 61 de la LMRSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration d'un centre intégré de santé et de services sociaux, d'un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné doit prévoir que les privilèges sont accordés à un médecin ou à un dentiste pour l'ensemble des installations de l'établissement et préciser dans quelles installations s'exercera principalement sa profession;

ATTENDU que cet article prévoit également que la résolution doit inclure, le cas échéant, les obligations exigées par le ministre conformément à l'article 60.1 de la LMRSSS ainsi que l'indication à l'effet que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement;

ATTENDU que l'article 242 de la LSSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;

ATTENDU que cet article, tel que modifié, prévoit également que les nominations sont accordées pour une durée de 18 à 24 mois et sont renouvelées pour une durée d'un an à trois ans;

ATTENDU que le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés sur les obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges de Docteur Isa Jetté-Côté;

ATTENDU qu'à la lumière de ces consultations, les obligations qui devraient être rattachées à la jouissance des privilèges octroyés à Docteur Isa Jetté-Côté ont été déterminées;

ATTENDU que le président-directeur général de l'établissement a invité Docteur Isa Jetté-Côté à faire valoir ses observations sur ces obligations;

ATTENDU que le président-directeur général de l'établissement a transmis au conseil d'administration les observations de Docteur Isa Jetté-Côté sur ces obligations;

ATTENDU que Docteur Isa Jetté-Côté s'engage à respecter ces obligations;

ATTENDU que l'établissement doit fournir à Docteur Isa Jetté-Côté les ressources raisonnables nécessaires pour exercer sa profession, satisfaire aux obligations rattachées à ses privilèges et répondre aux besoins de ses patients;

ATTENDU la recommandation de l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Outaouais formulée lors de la séance du 16 février 2022;



SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RENOUELER les privilèges à Docteur Isa Jetté-Côté à compter du 7 mai 2022 et ce jusqu'au 11 mai 2024 pour l'ensemble des installations de l'établissement (CISSS de l'Outaouais) :

- a. avec une pratique principale dans l'installation suivante : A: Hôpital Pierre-Janet et une pratique complémentaire dans la ou les installation (s) suivante (s) : B: toutes les installations du CISSS de l'Outaouais.
- b. les privilèges octroyés au médecin sont les suivants :
  - Statut : membre actif
  - Département/service : psychiatrie / adulte
  - Privilèges associés à l'installation principale : A: adulte : hospitalisation, consultation et suivi, garde; enfant et adolescent : garde; géronto-psychiatrie : garde; psychiatrie légale : hospitalisation, consultation et suivi, garde;
  - Privilèges associés à ou aux installation (s) secondaire (s) : B: adulte : hospitalisation, consultation et suivi, garde; enfant et adolescent : garde; géronto-psychiatrie : garde; psychiatrie légale : hospitalisation, consultation et suivi, garde;
- c. le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement, selon les modalités transitoires établies avec le ministre de la Santé et des Services sociaux et le plan de contingence du département;
- d. les obligations rattachées à la jouissance des privilèges sont les suivantes :

**L'accès aux services et la participation du médecin aux activités cliniques du centre, y compris la garde :**

  - i. respecter le code de déontologie et maintenir un permis d'exercice valide auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
  - ii. maintenir une assurance responsabilité professionnelle;
  - iii. respecter le règlement dûment adopté du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le règlement dûment adopté du département et du service où il exerce;
  - iv. respecter les règles de soins et les règles d'utilisation des ressources dûment adoptées;
  - v. respecter la répartition et la coordination des activités effectuées par le chef de département ou le chef de service, après consultation, tout en permettant la réalisation de l'ensemble des activités cliniques et professionnelles du médecin (administration, rayonnement, enseignement, garde, recherche le cas échéant);
  - vi. participer au service de garde selon l'affectation du chef de département ou de service;
  - vii. participer aux activités médicales prévues à une entente conclue conformément aux articles 108 et 109 de la LSSSS entre l'établissement et tout autre établissement et adoptées par un département dans le cadre de son plan de contingence;
  - viii. respecter la politique de civilité;
  - ix. s'engager à déclarer toute activité clinique et la proportion d'activités effectuée dans un autre établissement ainsi qu'à déclarer tout changement de statut détenu dans un autre établissement.

**La qualité et la pertinence des soins et services dispensés :**

- x. participer aux activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'acte;
- xi. respecter les valeurs de l'établissement;
- xii. maintenir ses compétences et satisfaire aux exigences du CMQ concernant notamment le développement professionnel continu (DPC);
- xiii. adhérer aux recommandations par le CMDP en regard de la pertinence des actes.

**Autres :**

- xiv. participer aux activités d'enseignement et de recherche (s'il y a lieu);
- xv. participer à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
- xvi. participer, de façon soutenue, aux activités du département et du service de même qu'à celles du CMDP et de ses comités, le cas échéant;
- xvii. s'engager à déclarer tout conflit d'intérêts.

## 5 Qualité des soins et sécurité des usagers

### 5.1 Statistiques sur le recours à l'encadrement intensif et aux mesures d'empêchement de fugues

Mme Martine Bilodeau, directrice des programmes jeunesse (DJ), présente les statistiques en encadrement intensif et mesures d'empêchement pour le trimestre allant du 1er octobre au 31 décembre 2021.



- En ce qui a trait à l'encadrement intensif (EI), 15 hébergements ont été enregistrés. Douze jeunes ont eu recours à un hébergement en EI soit quatre filles et huit garçons (18.2% des jeunes hébergés en CRJDA). La durée moyenne d'hébergement fut de 39 jours. Nous observons une diminution de 11.73 jours comparativement à la dernière période. Pour les 12 jeunes ayant été hébergés en EI pendant ce trimestre, deux garçons et une fille ont bénéficié d'une période de transition allant de 3 à 4 jours.
- En ce qui concerne les mesures d'empêchement de fugues (MEF), pour le présent trimestre, 21 mesures ont été appliquées pour 14 adolescents soient huit filles et six garçons. Deux garçons et une fille ont fait l'objet de deux MEF et deux filles ont fait l'objet de 3 MEF pendant la période. Les 21 MEF représentent 21.2 % des adolescents hébergés en CRJDA. La durée moyenne des MEF par adolescent est de 8.5 jours. Nous observons une augmentation de la durée moyenne qui était de 6.22 jours à la dernière période.

## 5.2 Cadre de référence du mécanisme d'accès à l'hébergement (MAH) - DSAPA

M. Benoît Major, directeur SAPA, présente la mise à jour du cadre de référence du mécanisme d'accès à l'hébergement (MAH) pour personnes âgées qui vise les objectifs suivants :

- Mise à jour des critères de priorisation;
- Ajout de la notion d'hébergement à domicile (suivi intensif);
- Reconduction des bonnes pratiques cliniques : l'hébergement est la dernière étape d'un continuum de services;
- Intégration des recommandations du Protecteur du citoyen du 28 octobre 2021.

## 5.3 Comité de vigilance et de la qualité

### 5.3.1 Rapport de la présidente du comité - séance du 2 février 2022

La présidente du comité de la vigilance et de la qualité, Mme Marie-Christine Fournier, présente un compte rendu de la séance du 2 février 2022 :

En suivi de la dernière rencontre :

- Concernant les enjeux sur la qualité des soins et la sécurité des patients avec deux résidences pour personnes âgées, une enquête a été faite et le rapport a été présenté à l'exploitant.
- Compte tenu de la situation pandémique, le comité ratio normalisé de mortalité hospitalière (RNMH) n'a pu reprendre ses activités. Des discussions sont en cours afin de réactiver ce comité.

Également, en résumé des points à l'ordre du jour :

- M. Benoît Major, directeur DSAPA, a fait état du portrait de l'offre de service de répit et des services aux proches aidants. Il a précisé qu'une évaluation biopsychosociale et un plan d'intervention individualisé est réalisé avec la contribution de plusieurs partenaires afin d'apporter un soutien au proche aidant.
- Comme convenu à la rencontre du 3 novembre dernier, Mmes Nadeau et Bilodeau ont présenté l'état d'avancement du plan d'amélioration DJ-DPJ. Elles ont rappelé le contexte de la mise en place de ce plan d'amélioration et ont présenté les bons coups et les enjeux à ce jour.
- Les présidents des conseils professionnels CM et CII ont résumé les actions réalisées par leur conseil respectif ainsi que les enjeux. Il fut convenu que le processus de consultation soit révisé sous la gouverne de Mme Castonguay et présenté au comité de direction.
- Mme Castonguay, directrice DQEPE, a confirmé que la visite d'Agrément prévue en mars 2022 sera reportée et que les séquences 3, 4 et 5 doivent être réalisées au plus tard en juin 2023. Elle a mentionné que la DQEPE a répondu dans les délais requis au MSSS concernant les 10 visites de vigie requises dans les RPA. Elle a souligné que le CISSS de l'Outaouais s'est engagé à poursuivre les visites au-delà du nombre requis par le MSSS.
- Du côté de la gestion des risques, Mme Castonguay a mentionné une diminution du nombre de déclarations d'incidents/accidents et rapporte que la situation est comparable au Québec. Elle a souligné que nous notons une nette amélioration de près de 50 % dans le délai de traitement des déclarations comparativement à l'an dernier. Elle a également rapporté que des rencontres mensuelles avec Dr Gillot et le Bureau du Coroner ont lieu pour revoir les recommandations et donner suite à l'entente signée.
- La commissaire aux plaintes et à la qualité des services, Mme Carrière, a présenté les nouvelles recommandations émises depuis le dernier comité de vigilance et de la qualité. Elle s'est dite très satisfaite de constater l'implication des directions DSI, DSAPA et DQEPE pour le suivi des plaintes concernant les résidences privées pour aînés.
- Au point Varia, Mme Filion a mentionné que nous avons trois projets pilotes d'envergure actuellement pour répondre au nombre d'utilisateurs en attente d'un premier service. Elle a ajouté que l'hospitalisation à domicile avec un suivi intensif de l'équipe a apporté des retombées positives et elle a souligné l'engagement du



Dr Olivier, chef du département de psychiatrie, pour sa volonté d'innover et son engagement auprès de la clientèle.

- La prochaine rencontre aura lieu le 6 avril prochain.

#### 5.3.1.1 Procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022

Dépôt du document en titre.

### 6 Affaires courantes

#### 6.1 Renouvellement du mandat de la PDG

Le conseil d'administration a signifié son appui ferme au renouvellement du mandat de la présidente-directrice générale. Cet appui est accompagné d'une résolution de reconnaissance pour le travail accompli par Mme Filion et son équipe dans le dossier de gestion de proximité.

CISSSO-044-2022

#### Reconnaissance de la qualité du travail effectué en gestion de proximité

ATTENDU que la gestion de proximité est l'une des priorités organisationnelles du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU les démarches réalisées en ce sens depuis 2019 par la présidente-directrice générale, Mme Josée Filion;

ATTENDU les actions pour renforcer la coordination et la prise de décisions locales;

ATTENDU les démarches proposées pour assurer la consultation permanente de la population et des acteurs des RLS en vue de l'amélioration de la santé de la population;

ATTENDU que les membres du conseil d'administration reconnaissent l'apport indéniable de Mme Josée Filion à la qualité des services au sein des services de santé et services sociaux en Outaouais;

SUR PROPOSITION D'UNEMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE REMERCIER Mme Josée Filion pour la qualité de son travail et lui confère toute sa confiance dans la gestion de proximité au CISSS de l'Outaouais.

CISSSO-045-2022

#### Renouvellement du mandat de la présidente-directrice générale (PDG)

ATTENDU que le mandat de la présidente-directrice générale, Mme Josée Filion, arrivera à échéance le 28 mai 2022;

ATTENDU que l'article 36.1 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales prévoit que « le mandat du président-directeur général adjoint peut être renouvelé par le gouvernement sur recommandation du ministre, après consultation des membres du conseil d'administration »;

ATTENDU que la procédure interne « Renouvellement des mandats des hors cadres (PRO-149) » a été suivie;

ATTENDU que les discussions à huis clos entre les membres du conseil d'administration lors de la séance plénière précédant la séance régulière;

SUR PROPOSITION D'UNEMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RECOMMANDER au ministre de la Santé et des Services sociaux le renouvellement du mandat de la présidente-directrice générale, Mme Josée Filion, et ce pour une période de deux ans.

#### 6.2 Règlement sur l'organisation et le fonctionnement du département d'imagerie médicale

CISSSO-046-2022

ATTENDU que le Règlement sur l'organisation et le fonctionnement du département d'imagerie médicale a été adopté par les membres de ce département en date du 26 mai 2021;

ATTENDU que le règlement sur l'organisation et le fonctionnement de ce département a été adopté par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de l'Outaouais en date du 16 février 2022;



SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le Règlement sur l'organisation et le fonctionnement du département d'imagerie médicale.

### 6.3 Politique d'allaitement

CISSSO-047-2022

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais a adopté le 15 décembre 2016 (résolution CISSSO-281-2016) le Plan d'action régional de santé publique qui comprend des cibles en lien avec l'allaitement;

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais doit se doter d'une politique d'allaitement tel que requis par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour le programme « Initiative des amis des bébés » (IAB) ;

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais a la responsabilité d'offrir un environnement favorable à l'allaitement dans le respect du choix éclairé des parents;

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais doit se conformer aux normes obstétricales d'Agrément Canada;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER la politique d'allaitement.

### 6.4 Politique de soutien et développement des cadres

CISSSO-048-2022

ATTENDU que le développement des connaissances et des habiletés des cadres est une priorité fondamentale dans un contexte de gestion exigeant où les défis humains sont importants;

ATTENDU que la haute direction du CISSS de l'Outaouais entend appuyer, accompagner et soutenir son équipe de gestion;

ATTENDU que le CISSS de l'Outaouais connaît un taux important de roulement des cadres et des enjeux d'attractivité des postes de gestionnaires;

ATTENDU que de se doter d'une politique vient constituer une assise importante afin de déployer un programme et des activités pour mieux soutenir et développer les gestionnaires;

ATTENDU que le comité RH du Conseil d'administration ainsi que le Comité de direction en font la recommandation;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER la politique Soutien et développement des cadres.

## 7 Comité de vérification

### 7.1 Rapport du président du comité - séance du 15 février 2022

Le président du comité de vérification, M. Michel Hébert, présente un compte rendu de la séance du 15 février 2022 :

- Présentation du mandat d'audit externe par la firme d'auditeurs - Les membres sont satisfaits du portrait des travaux faits et à venir, qui se concluront par la présentation du rapport financier annuel AS-471 en juin prochain.
- M. Sébastien Audette, directeur adjointe DQEPE, explique la nature du projet « Coûts par parcours de soins et services (CPSS) ». Ce projet consiste en l'uniformisation des chartes comptable du réseau québécois de la santé et de la modélisation des données et trajectoires afin d'établir un coût pour tout l'épisode de soin du patient. Ce projet sera utile dans la mise en place du financement axé sur le patient, et à terme, il servira également de base de données dans l'analyse de la performance et la comparaison entre établissements. M. Audette présente l'état d'avancement, les défis rencontrés et les prochaines étapes. Il répond aux questions, accompagné de Mme Murielle Côté et de Mme Josée Filion. Les membres sont satisfaits et souhaitent un suivi des travaux effectués et de l'avancement de ceux-ci. Ce sujet est prévu au plan de travail du comité.
- L'état de la situation financière à la période 10 a été présenté.



### 7.1.1 Procès-verbal de la séance du 7 décembre 2021

Dépôt du document en titre.

### 7.2 Rapport trimestriel AS-617 (période 9) et résultats périodiques (période 10)

Mme Murielle Côté, directrice des ressources financières, présente l'état de la situation financière à la période 10 qui documente un léger surplus de 1 M\$.

Masse salariale (surplus de 3,9 M\$) :

- Les économies en heures régulières (postes vacants) couvrent les dépassements budgétaires en temps supplémentaire, main-d'œuvre indépendante et assurance salaire.
- La mobilisation faite pour répondre à la pandémie engendre plus d'heures travaillées, ce qui génère également une hausse du temps supplémentaire et de la main-d'œuvre indépendante comparativement à l'année précédente.
- L'assurance salaire démontre une tendance à la hausse.

Fournitures et autres charges (déficit de 2,9 M\$) : les principaux écarts se situent dans les services achetés en soutien à domicile (3 M\$), et dans les RI-RTF (1,1 M\$).

L'équilibre budgétaire au 31 mars 2022 est prévu à ce jour.

#### CISSO-049-2022

ATTENDU les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);

ATTENDU QUE selon le Manuel de gestion financière publié par le MSSS, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;

ATTENDU QUE l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S- 4.2) oblige le président-directeur général à présenter au CA de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le rapport trimestriel de la période 9 (2021-2022) du CISSS de l'Outaouais comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations au montant de 6 M\$, respectant l'équilibre budgétaire;

ET

D'AUTORISER le président du conseil d'administration et la présidente-directrice générale à signer tous les documents afférents à l'exécution des présentes.

### 7.3 Remerciement aux employés de la Direction des ressources financières

#### CISSO-050-2022

ATTENDU que la pandémie de la COVID-19 a entraîné un impact non négligeable sur le quotidien de tous les travailleurs de la santé, incluant les services offerts par la Direction des ressources financières (DRF);

ATTENDU que la DRF a vu augmenter le nombre de suivis financiers et de redditions de compte à fournir au Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

ATTENDU que l'augmentation de personnel embauché dans le cadre de la campagne de vaccination et des soins reliés à la Covid-19 a fait d'autant augmenter les tâches de l'équipe de la paie et des avantages sociaux;

ATTENDU les nombreux mouvements de personnel au sein de la DRF, tant au niveau du personnel qu'au niveau de l'équipe de gestion;

ATTENDU que cette période difficile met en évidence les valeurs du CISSS de l'Outaouais que sont l'engagement, le professionnalisme, la collaboration et la bienveillance;

ATTENDU l'importance de souligner la grande collaboration et l'engagement démontrés par les gestionnaires et la directrice, ainsi que leur présence afin de soutenir leurs équipes;

ATTENDU l'importance de souligner la grande contribution de l'ensemble du personnel de la DRF;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



DE FÉLICITER tous les travailleurs énumérés précédemment et d'en faire une mention dans l'Info-CA.

## 8 Comité des ressources humaines

### 8.1 Rapport du président du comité - séance du 14 février 2022

Le président du comité des ressources humaines, M. Lecat, présente un compte rendu de la séance du 14 février 2022 :

- Plan GISO : Monsieur Vaez, directeur à la DTBI, a expliqué que sa direction connaît depuis ces dernières années des enjeux importants au niveau de la main-d'œuvre qualifiée. Afin de pallier à ces enjeux, l'équipe de gestion a travaillé sur deux volets, *l'attraction et la rétention*.
- Relations patronales / syndicales : Les membres ont pris connaissance de la fiche préparée par M. Marco Régis-Parr, coordonnateur par intérim aux relations de travail. En complément d'information, M. Stéphane Lance informe le comité qu'au-delà des échanges « COVID-19 », les rencontres intersyndicales recommenceront à compter du 25 février 2022. Une nouvelle structure de rencontres a été établie en collaboration avec les syndicats.
- Sommes dues aux employés selon les conventions collectives : Logibec a été en mesure d'effectuer le premier remboursement sur la paie de ce jour et le second versement est prévu à la paie du 10 mars prochain. Les autres versements suivront.
- Vaccination COVID-19 : Les membres ont pris connaissance de la fiche préparée par M. Pascal Thibert, chef de service par intérim - Service de Remplacement, volet vaccination-dépistage.
- Gestion intégrée de la santé organisationnelle (GISO) : M. Thibault Coulangeon a présenté le contenu du guide « *CISSSO Académie* » qui regroupe l'ensemble des informations et outils nécessaires afin de soutenir les gestionnaires, autant dans leur parcours professionnel que dans leur rôle au sein de l'organisation. Par la suite, il a présenté le projet de politique *Soutien et de développement des cadres* qui est présenté au C.A. pour adoption au point 6.4.
- Enjeux de main-d'œuvre à la DDR : Mesdames Josée Beurivage, directrice DDR, et Véronique Fortin, coordonnatrice à la DDR, expose le manque de main-d'œuvre dans l'équipe jeunesse DI-TSA et l'augmentation constante des demandes de services pour les jeunes TSA qui ont des impacts importants sur le délai de prise en charge. Il manque 30 % des effectifs dans ces services. Durant les derniers mois, l'équipe s'est retrouvée à 50% des effectifs. Il y a actuellement 220 usagers en attente d'un premier service. Elles mentionnent le besoin important de psychoéducateurs et de psychologues. Échange sur les préoccupations et les enjeux de la direction, c'est-à-dire le bilinguisme, l'affichage de postes et l'importance d'être accompagné par un partenaire RH.
- Stratégie de recrutement : Mme Mélissa Caron, coordonnatrice à la DRHCAJ, présente le visuel de la campagne de promotion « *Mon premier rôle* » un partenariat avec le Cégep de l'Outaouais. Les programmes de Diététique, Analyses biomédicales, Inhalothérapie, Soins préhospitaliers d'urgence sont venus se greffer à Soins infirmiers et Hygiène dentaire. Le CISSSO est l'organisation principale qui accueille les stagiaires et les finissants. On offrira des milieux de stages, et éventuellement un travail agréable, stimulant et motivant afin d'inciter nos diplômés à demeurer dans la région une fois leur DEC complété. On souhaite combler l'ensemble des places offertes dans les programmes en santé au terme du premier tour des demandes d'admission (1<sup>er</sup> mars de chaque année).
- Point d'information de la DRHCAJ : M. Stéphane Lance a fait un retour sur l'avancement des organigrammes des autres directions en informant les membres des postes ayant été dotés et ceux en affichage présentement ou prochainement. Nous sommes toujours en attente pour le poste de directeur aux communications. Pour la DRHCAJ, il a mentionné que l'ensemble des postes sera doté et la nouvelle structure sera en place au printemps 2022.

#### 8.1.1 Procès-verbal de la séance du 24 janvier 2022

Dépôt du document en titre.

## 9 Reconnaissance de la contribution à l'amélioration de la qualité

### 9.1 Remerciement aux employés - 5e vague COVID-19

CISSSO-051-2022

ATTENDU que la cinquième vague de la pandémie de Covid-19 a touché de façon fulgurante la population dans l'ensemble du territoire du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU que cette cinquième vague a accentué la pression sur l'ensemble des services de santé et services sociaux tout l'été et particulièrement pendant la période des Fêtes;

ATTENDU qu'un nombre important de gens œuvrant au CISSS de l'Outaouais ont reporté leurs projets familiaux et de vacances pour répondre à la demande et offrir les meilleurs soins et services possibles à la population;



ATTENDU que les employés, gestionnaires, médecins, dentistes, pharmaciens, sages-femmes et les employés embauchés dans le cadre de la campagne "Je contribue" ont travaillé d'arrache-pied pour assurer une disponibilité et une qualité des soins et services dans ce contexte difficile;

ATTENDU que tous ont fait vivre les valeurs organisationnelles que sont le professionnalisme, la collaboration, l'engagement et la bienveillance;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE REMERCIER l'ensemble du personnel, des gestionnaires, des médecins, dentistes, pharmaciens, sages-femmes et les employés embauchés dans le cadre de la campagne "Je contribue" pour leur dévouement pendant la période des Fêtes et d'en faire mention dans l'Info-CA.

**10 Date de la prochaine séance : 24 mars 2022 (par visioconférence)**

**11 Levée de la séance**

CISSSO-052-2022

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE LEVER la séance à 20 h 30.

\_\_\_\_\_  
Michel Roy  
Président

\_\_\_\_\_  
Josée Filion  
Secrétaire

Adopté par le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais le 24 mars 2022, résolution CISSSO-054-2022.

**NOTE :** *Après la séance régulière, les membres se réunissent pour un échange informel d'une dizaine de minutes visant l'amélioration du fonctionnement des séances.*

